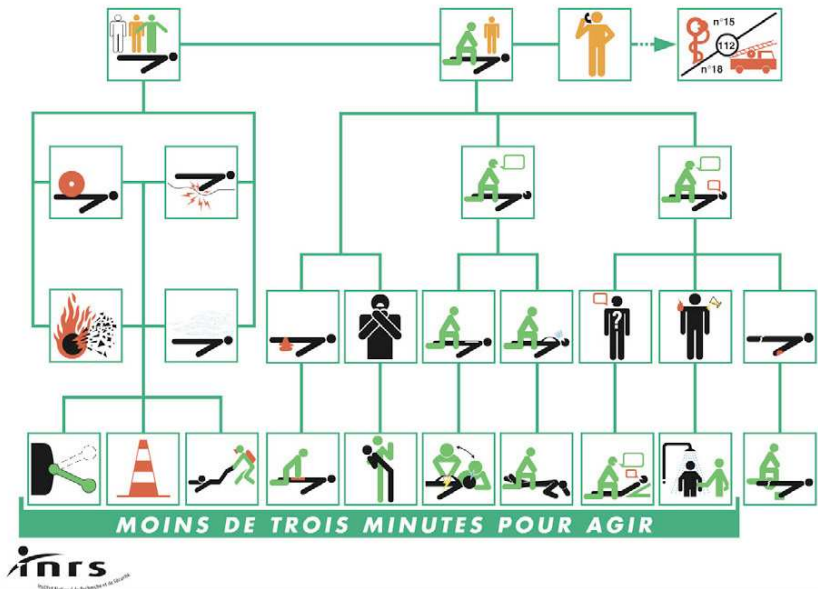


SST



Durée

12 heures sur 2 jours (hors risques spécifiques le cas échéant)



Lieu

Inter : Paris 15^e
Intra : Paris 15^e ou dans vos locaux



Objectifs

Les deux principaux objectifs du SST sont de :

- disposer de sauveteurs secouristes du travail (SST) dans tous les établissements et sur tous les chantiers,
- promouvoir la prévention des risques professionnels.



Participants

4 à 10 stagiaires*

Sauvetage Secourisme du Travail

Sauveteur Secouriste du Travail

Les thèmes développés en matière de prévention des risques professionnels lors de la formation rendent le secouriste du travail plus conscient des conséquences de l'accident, plus motivé à adopter un comportement préventif et font ainsi progresser la prévention dans son entreprise.

Programme

La formation est découpée en sept thèmes :

1. Situer le SST dans la santé et sécurité au travail
2. Rechercher les risques persistants pour protéger
3. De «Protéger» à «Prévenir»
4. Examiner la victime et faire alerter
5. De «faire alerter» à «informer»
6. Secourir : la victime saigne abondamment, la victime s'étouffe, la victime se plaint de sensations pénibles et/ou présente des signes anormaux, la victime de plaint de brûlures, la victime se plaint d'une douleur empêchant certains mouvements, la victime se plaint d'une plaie qui ne saigne pas abondamment, la victime ne répond pas mais elle respire, la victime ne répond pas et ne respire pas

7. Situations inhérentes aux risques spécifiques (thème abordé en accord avec le médecin du travail).

Évaluation

L'évaluation des candidats repose sur deux éléments :

- > le suivi des apprentissages ;
- > le comportement du candidat à l'occasion des cas concrets (simulations d'accidents).

À l'issue de l'évaluation, un certificat de SST sera délivré au candidat qui a participé à l'ensemble de la formation et fait l'objet d'une évaluation favorable.

NB : La première formation continue SST devra intervenir dans les 24 mois suivant la formation initiale.

** Au-delà de 10 participants, la formation est prolongée d'une heure par candidat supplémentaire jusqu'à concurrence de 14. (Document de Référence SST de l'INRS).*

Contact :